

COVID-19 : COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE DRFIP 974 du 15 AVRIL 2020

Généralités :

Sur le département, il y a 391 cas avérés de COVID-19, 25 hospitalisations dont 3 personnes en réanimation. A noter, c'est la première journée sans nouveau cas à La Réunion depuis le 11 mars 2020. Aucun agent de la DRFIP n'est contaminé à ce jour. Autrement dit, aucun agent ne s'est signalé auprès de l'administration, du médecin de prévention ou de l'ARS. Pour précision, lors du dernier CHSCT, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) avait rappelé l'obligation de chaque agent, dans le cadre de la crise sanitaire en-cours, de signaler sa contamination aux services RH sous peine d'être poursuivi pour mise en danger d'autrui.

L'ARS n'a jusqu'à présent pas fait d'enquête sur un agent de la DRFIP. Sur les 391 cas détectés sur notre département, 385 cas ont fait l'objet d'une investigation de l'ARS.

Il n'a presque plus d'agents en quatorzaine suite à un retour de voyage.

Sur la journée du 14 avril 2020, 174 agents étaient présents sur les sites (145 vendredi 10 avril) et 129 agents en télétravail (127 vendredi 10 avril). L'augmentation est justifiée par le visa des paies qui débute, la campagne IS et les déclarations de TVA en cours pour les SIE.

La DRFIP maintient sa vigilance pour qu'il n'y ait, strictement que la présence des agents nécessaires à la réalisation des missions prioritaires. Ces agents sont mobilisés quotidiennement, partiellement ou ponctuellement, par roulement afin d'assurer ces missions.

Un rappel régulier est fait auprès des chefs de service pour veiller au respect des règles sanitaires (distanciation, gestes barrières et entretien des sites).

Avec la généralisation de Webmail via le portail DGFIP, l'ensemble des agents peuvent s'informer depuis leur domicile des mesures locales et spécifiques à leurs services.

Plan de continuité de l'activité (PCA) :

Les comptabilités, les dépenses de l'État et des collectivités restent assurées. Malgré une baisse de l'activité économique, les recettes continuent d'être comptabilisées. Il y a confirmation de la diminution des budgets des collectivités notamment due à la baisse de l'octroi de mer (-3 000 000,00 € sur le mois de mars 2020), ainsi que la baisse de la taxe sur les carburants. Certaines collectivités ont du mal à mandater au-delà des payes et des dépenses fixes de la collectivité (échéances d'emprunts).

Le visa des paies d'avril est en cours et leur versement sera assuré pour les 3 branches de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale).

En SIE, la campagne IS continue avec les 512 nouvelles demandes et d'obtention de report d'IS pour environ 12,5 millions d'euros.

La campagne déclarative de TVA est une priorité car génératrice de remboursement de crédit de TVA.

Aujourd'hui, 6831 dossiers d'aides aux entreprises sont traitées, représentant une aide moyenne de 1391,00 € pour un total de 9 millions d'euros. Ces aides sont traitées en masse par CHORUS laissant à charge du local les aides rejetées (900 rejets pour la DRFIP).

La campagne IR est une mission prioritaire. Elle débute le 20 avril pour se terminer le 11 juin, pour les télédéclarations et, le 12 juin, pour les déclarations papiers.

Les déclarations papiers sont parties le 8 avril 2020 par bateau. Le Directeur Régional de La Poste annonce 5 à 6 semaines d'acheminement. Cela ramène au environ de la dernière semaine de mai pour une fin de campagne le 12 juin 2020, Cela laisse une petite quinzaine de jours aux contribuables pour accéder à nos services.

La campagne IR se déroulera en mode dégradé. Dans le respect du PCA, il n'y aura pas de réception du public ou uniquement sur RDV si urgence avérée jusqu'au 11 mai 2020.

Jusqu'à présent il y a très peu d'appel téléphonique. Avec le début de campagne, il y aura certainement une augmentation des prises de contact de la part des contribuables nécessitant des agents supplémentaire en présentiel pour répondre au téléphone et sur e-contact. Les besoins devront être évalués jour par jour par les chefs de service pour ajuster au minima la présence des agents.

Les chefs de service doivent organiser la venue des agents nécessaires pour le premier jour (lundi 20 avril). Ils doivent intégrer compétences et respect des règles sanitaires et de distanciation.

Un déploiement du télétravail est prévu dès la semaine prochaine avec un objectif de 140 télétravailleurs. Les agents empêchés mais avec une compétence en assiette pourront soulager les agents en présentiel soit par le télétravail, soit par la mise en place de boucle sur l'autocom avec l'appui de l'ESI qui permettra de basculer les appels sur des téléphones portables (20 portables disponibles) distribués aux agents compétents et empêchés.

Une audio conférence doit être organisée, vendredi 17 avril ou en début de semaine prochaine avec les agents mobilisés sur la campagne pour leur présenter les nouveautés techniques.

Une campagne de communication nationale et locale (aussi en créole) sera orientée pour inciter les contribuables à contacter nos services soit par téléphone (n° national et SIP de rattachement) soit par econtact.

La CGTR Finances publiques demande le recul de la fin de campagne d'une quinzaine de jour. Le retard dans la distribution des déclarations papier, le nombre important d'utilisateurs ayant besoin d'assistance pour télédéclarer (taux d'illettrisme et d'illectronisme important sur notre département), la fermeture de nos services jusqu'à minima le 11 mai 2020, tous ces éléments donnent la légitimité nécessaire au recul de cette fin campagne visant ainsi à limiter au maximum le nombre de réunionnais pénalisés par ce déroulement de campagne en mode dégradé.

Le DRFIP précise le maintien du PCA jusqu'au 11 mai 2020, date annoncée du dé-confinement.

A partir de cette date, rien n'est arrêté.

La DRFIP laisse l'échelon national travailler sur le sujet et déclinera ensuite au niveau local.

Gestion RH :

Le 8 avril 2020, un décret acte la prise en charge des frais de repas pour les agents en présentiel pendant la période de confinement. Le décret ne semble pas s'appliquer aux DOMs.

Le DRFIP attend la note de la centrale précisant la mise en place du dispositif de remboursement, et qui confirmera l'inclusion des Doms dans ce dispositif.

Il est signalé que certains berkanis n'ont pas encore pu annuler les congés posés sur la période. Le DRFIP s'engage à contacter les gestionnaires de sites et vérifier le respect des consignes données en la matière.

La Direction n'a toujours aucun nouveau calendrier des mouvements de mutation. La DG a juste informé les services RH locaux de leur mobilisation jusqu'à la fin juillet pour assurer les affectations locales.

La CGTR Finances publiques signale les difficultés que rencontreront les lauréats externes des concours C, B et A pour lesquels la prise de billets d'avion ne sont pas prise en charge par l'administration ainsi que le respect du calendrier pour rejoindre écoles ou 1ère affectation.

— Les lauréats du concours C doivent rejoindre leurs écoles le 2 juin 2020. Le dé-confinement ayant lieu le 11 mai avec l'incertitude que toutes les administrations soient ré-ouvertes au public, seront-ils en capacité d'obtenir les aides de LADOM ou de la continuité territoriale pour le financement de leur billets ?

Dans la négative, est-ce que la DGFIP peut, par dérogation, prendre en charge leurs billets ?

Le DRFIP n'est pas informé de cette problématique et alertera la DG et les instances locales pour trouver des solutions ne pénalisant pas ces nouveaux agents.

— Lors de l'audio conférence du 14 avril 2020, la DG s'engageait à une souplesse de quelques jours prenant en compte les problématiques de déplacement et de logement. Cette tolérance est encore plus justifiée pour les lauréats domiens qui, pour certains en scolarité au moment du confinement et de la fermeture des ENFIP, ont fait un voyage retour pour être avec leur famille et n'ont pu gérer leur recherche de logement.

Le DRFIP s'engage à faire remonter cette problématique à la DG.

Hygiène et sécurité :

La DRFIP attend toujours la première dotation de 2000 masques chirurgicaux à partager avec les agents de la DISI SEOM de La Réunion. Ils sont actuellement en dédouanement.

Le 11 mai 2020, date du dé-confinement :

— **Quelles mesures d'hygiènes seront appliquées ? Masques obligatoires ou recommandés pour tous les agents travaillant en présentiel ? La Direction sera-t-elle en capacité de fournir les masques nécessaires ?**

Imposer ou recommander le port du masque, la DRFIP suivra les consignes nationales !

— **Les personnels dits « fragiles » resteront confinés ? En Télétravail ? Les femmes enceintes sont-elles incluses dans ce public ?**

Les agents se feront connaître auprès des services RH et du MDP selon la même procédure qu'en début de confinement.

Le télétravail devrait se développer après cette crise, mais toujours dans le respect d'un cadrage national !

— **Quelles mesures pour les agents en ASA garde d'enfants si leurs crèches et/ou écoles n'ont pas encore ré-ouvertes ?**

La DRFIP continue à être attentif à ces situations, dans le respect du cadrage donné !

— **Les restaurants administratifs ouvriront-ils ? Ou la prise en charge des frais de repas perdurera ?**

Le DRFIP n'a pas connaissance des modalités de réouverture des restaurants administratifs même si à priori ils devraient rester fermés tant que les restaurants classiques seront fermés.

Prochaine audio conférence DRFiP/OS à le mardi 21 avril 2020 à 9h30.